Nations Unies PBC/3/OC/5

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
3 septembre 2008
Français
Original : anglais

Commission de consolidation de la paix
Troisième session

Lettre datée du 30 juin 2008, adressée aux membres de la formation République centrafricaine par la Présidente par intérim de la Commission de consolidation de la paix

J'ai l'honneur de me référer à la décision que le Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix a prise le 12 juin 2008 de créer la formation République centrafricaine, initialement composée des membres du Comité d'organisation. Par la suite, en application du paragraphe 7 des résolutions 60/180 de l'Assemblée générale et 1645 (2005) du Conseil de sécurité, d'autres membres, qui avaient manifesté leur intérêt, ont été retenus, en consultation avec le Président de la formation et le Représentant permanent de la République centrafricaine, pour participer à cette formation.

Le Comité d'organisation a examiné la question et décidé d'inviter les États Membres, organisations et autres organismes énumérés à l'annexe de la présente lettre, qui correspondent aux sous-catégories de membres énoncées au paragraphe 7 des résolutions susmentionnées, à devenir membres de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix et à participer à toutes ses réunions futures.

Je me réjouis que nous collaborions étroitement en vue de répondre aux besoins de la République centrafricaine en matière de consolidation de la paix, et je compte sur votre précieuse contribution aux délibérations et aux activités de la Commission de consolidation de la paix consacrées à ce pays.

La Présidente par intérim
(*Signé*) Carmen María Gallardo **Hernández**

08-49492 (F) 050908 050908

Annexe

Listes des membres de la formation République centrafricaine qui viennent s'ajouter aux 31 États membres du Comité d'organisation, en application du paragraphe 7 des résolutions portant création de la Commission

Catégorie	*Membre*
a) Représentants du pays concerné	République centrafricaine
b) Représentants des pays de la région qui participent aux activités d'après-conflit et des autres pays qui prennent part aux opérations de secours ou au dialogue politique, ainsi que des organisations régionales et sous-régionales concernées	Congo
	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
	Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale
	Gabon
	Jamahiriya arabe libyenne
	République démocratique du Congo
	Union africaine
c) Représentants des pays qui participent à l'entreprise de relèvement et fournissent des ressources importantes et un nombre élevé de militaires et de membres de la police civile	Sans objet
d) Principal représentant de l'Organisation des Nations Unies sur place et autres représentants de l'Organisation, s'il y a lieu	Représentant spécial du Secrétaire général
	Programme des Nations Unies pour le développement
	Commission économique pour l'Afrique
e) Représentants des institutions financières régionales et internationales, s'il y a lieu	Banque africaine de développement
	Organisation internationale de la Francophonie

Liste des membres qui viennent s'ajouter à la formation République centrafricaine, en application du paragraphe 9 des résolutions portant création de la Commission

Banque mondiale
Communauté européenne
Fonds monétaire international
Organisation de la Conférence islamique